



## Commission économique pour l'Europe

### Comité de l'énergie durable

#### Vingt-deuxième session

Genève, 21 et 22 novembre 2013

### Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa vingt-deuxième session

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation.....	1–5	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	6	3
III. Garantir un approvisionnement énergétique durable: le temps de l'action (point 3 de l'ordre du jour).....	7–13	4
IV. Coopération et coordination avec d'autres comités sectoriels de la Commission (point 4 de l'ordre du jour).....	14–15	5
V. Coopération et coordination avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales (point 5 de l'ordre du jour).....	16–17	5
VI. Services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie (point 6 de l'ordre du jour).....	18–19	5
VII. Examen des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires à la lumière de l'appendice II du Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE (point 7 de l'ordre du jour).....	20–22	6
VIII. Programme de travail (point 8 de l'ordre du jour).....	23–29	7
IX. Présentation du résumé des discussions établi par le Président (débat de fond) (point 9 de l'ordre du jour).....	30	8
X. Adoption de conclusions et recommandations (point 10 de l'ordre du jour).....	31	8
XI. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour).....	32	8
XII. Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour).....	33	8
XIII. Approbation du rapport et clôture de la session (point 12 de l'ordre du jour).....	34–35	8



Annexes

I.	Mandat du Comité de l'énergie durable et mandats et cahiers des charges de ses organes subsidiaires.....	9
II.	Programme de travail correspondant au sous-programme relatif à l'énergie durable pour 2014-015.....	18
III.	Programme de travail pour 2013-2014 du Groupe d'experts de la classification des ressources.....	23
IV.	Conclusions et recommandations.....	29

## I. Participation

1. Le Comité de l'énergie durable a tenu sa vingt-deuxième session les 21 et 22 novembre 2013. Y ont participé plus de 120 représentants des États membres de la CEE ci-après: Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Suisse, Turkménistan, Turquie et Ukraine; ainsi que des États non membres de la CEE ci-après: Chine et Inde. Y ont également participé des représentants de l'Union européenne.

2. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) étaient représentés.

3. Des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient aussi présents: Initiative pour l'Europe centrale (CEI), Ecoglobe, EcoLomics International, Secrétariat de la Charte de l'énergie, EuroGeoSurveys, Forum for Nature Protection, Global Strategy Centre, Green and Rural Development (GARDEN), Group on Earth Observations (GEO), Comité international de pétrographie des charbons et de pétrologie organique (ICCP), Agence internationale de l'énergie (AIE), Union internationale de l'industrie du gaz (UIIG), Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), Organisation internationale des énergies durables (ISEO), Secrétariat central de l'ISO, Legal Assistance to Immovable Property Holders, Mongolian Nature and Environment Consortium, Moscow International Petroleum Club (MIPC), Scenario Analysis & Forecasting Center (SAFC), Association of Mining Towns of Donbass, Institute of Agroecology and Environmental Economics, United States Energy Association (USEA) et Conseil mondial de l'énergie (CME).

4. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe a ouvert la réunion par des observations sur les efforts déployés pour garantir un approvisionnement énergétique durable. La Décennie internationale de l'énergie durable pour tous définissait le cadre des activités futures du Comité de l'énergie durable. Le Secrétaire exécutif a souligné que l'énergie jouait un rôle majeur dans le développement durable et qu'elle était indissociable de la viabilité économique et environnementale. Dans tous les domaines connexes, les travaux de la CEE devraient avoir une incidence directe et concrète et accélérer la transition vers un avenir fondé sur une exploitation durable de l'énergie.

5. Le Comité de l'énergie durable a axé sa vingt-deuxième session sur l'atteinte des objectifs de l'initiative Énergie durable pour tous qui s'appliquent à la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

## II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Document:* ECE/ENERGY/90/Rev.1 – Ordre du jour provisoire révisé de la vingt-deuxième session.

6. Le Président du Comité, M. Gunnar Gjerde (Norvège), a présenté l'ordre du jour provisoire, qui a été adopté avec la modification suivante: le point 2 (Élection du Bureau) de l'ordre du jour provisoire a été reporté au second jour.

### III. Garantir un approvisionnement énergétique durable: le temps de l'action (point 3 de l'ordre du jour)

7. Le débat de fond a débuté par des exposés sur l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général de l'ONU. M. Scott Foster, Directeur de la Division de l'énergie durable, a prononcé un discours liminaire au nom du Représentant spécial du Secrétaire général et directeur général de l'initiative, M. Kandeh Yumkella. Dans son discours, M. Foster a souligné l'ampleur des enjeux et des perspectives, ainsi que les divers niveaux d'engagement actuellement requis pour garantir l'accès à l'énergie durable pour tous dans la région de la CEE.

8. La session a essentiellement porté sur les cinq thèmes majeurs ci-après:

- a) Garantir l'accès à l'énergie durable pour tous dans la région de la CEE;
- b) Le transit fiable et stable des ressources énergétiques et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale: la contribution de la CEE;
- c) Réduire l'intensité carbone du secteur de l'énergie;
- d) Un nouveau rôle pour le gaz dans l'économie verte; et
- e) Sur la voie de l'énergie durable dans la région de la CEE.

9. En examinant ces cinq thèmes, les participants se sont penchés sur les problèmes de viabilité rencontrés dans le secteur de l'énergie et sur le rôle que pourrait jouer la CEE en faveur du développement durable et d'une économie à faible émission de carbone.

10. Durant chacun des débats thématiques, les intervenants ont exposé leurs points de vue et fait ressortir les principaux problèmes que la région de la CEE rencontrera afin de garantir une énergie durable pour tous, ainsi que les perspectives qui s'offriront à elle à cet égard.

11. Les participants se sont appuyés sur le bilan établi dans des études et rapports récents, à savoir le World Energy Outlook 2013 (AIE), Redéfinir les contours du débat énergie-climat (AIE) et le World Energy Trilemma 2013 (CME).

12. Le débat sur la voie de l'énergie durable dans la région de la CEE n'a pas eu lieu comme prévu pour permettre aux États membres de tenir des discussions informelles et pour que le Comité puisse examiner et approuver d'autres questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Le représentant de l'UE et de ses États membres a fait observer que le rôle de la CEE et du Comité de l'énergie durable dans le cadre de la Décennie de l'énergie durable pour tous avait été clairement défini dans l'appendice intitulé «Résultat des consultations informelles sur l'énergie durable» (E2013/37-E/ECE/1464), comme en témoignaient les mandats et programmes de travail actualisés du Comité de l'énergie durable et de ses organes subsidiaires. S'agissant de l'efficacité énergétique, le représentant a proposé qu'une brève matrice descriptive soit établie pour indiquer les principales mesures d'économie d'énergie concrètes que les États pourraient appliquer relativement facilement, dans l'optique de l'objectif collectif consistant à améliorer sensiblement l'efficacité énergétique (la liste des mesures figurant sur l'ordonnée et tous les pays membres de la CEE, sur l'abscisse). Il a également proposé que la mise en œuvre de ces mesures par les différents États membres de la CEE soit régulièrement examinée. La même approche pourrait être adoptée pour les énergies renouvelables.

13. Le résumé du débat de fond de cette année, établi par le Président, sera placé sur le site Web de la CEE. Il présentera les vues exprimées par les différents participants à la réunion plutôt que les positions communes des États membres de la CEE.

#### **IV. Coopération et coordination avec d'autres comités sectoriels de la Commission (point 4 de l'ordre du jour)**

14. Le Comité a été informé des activités d'autres comités sectoriels qui présentaient un intérêt commun.

15. Sur la base des éléments issus du débat, le Comité:

a) a pris note du rapport sur la coopération et la coordination avec des comités sectoriels de la Commission.

#### **V. Coopération et coordination avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales (point 5 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/ENERGY/2013/1 – Coopération et coordination avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

16. Le Comité a été informé des activités présentant un intérêt commun qui concernent la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des associations professionnelles et les milieux d'affaires.

17. Conformément à la proposition du représentant de l'UE et de ses États membres, le Comité a prié le Secrétariat d'établir une note d'information qui répertorie, pour chacun des sujets du programme de travail (efficacité énergétique, production moins polluante d'électricité, énergies renouvelables, méthane provenant des mines de charbon, classification des ressources, gaz), les principales parties prenantes internationales et leurs mandats, et qui indique brièvement leurs principales activités, afin que les organes subsidiaires de la CEE puissent prendre des décisions plus éclairées concernant d'autres activités concrètes axées sur des résultats qu'ils pourraient mener pour améliorer l'architecture énergétique mondiale.

#### **VI. Services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie (point 6 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/ENERGY/2013/2 – Programme de services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie.

18. Le secrétariat a fait le point de la situation des services consultatifs régionaux, y compris des activités sous-régionales, dans le domaine de l'énergie, sous forme de communication écrite.

19. Sur la base des éléments issus du débat, le Comité a demandé au Secrétariat que les futurs services de coopération technique et services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable soient fournis en fonction de la demande exprimée, contribuant à la mise en œuvre des meilleures pratiques ou normes convenues à la CEE (y compris dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la CCNU et du méthane provenant des mines de charbon) et à l'objectif visant à garantir l'accès aux énergies renouvelables pour toutes les communautés qui, dans la région de la CEE, n'ont actuellement pas accès à l'énergie, conformément à la décision A(65) de la Commission et aux mandats et cahiers des charges convenus.

## **VII. Examen des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires à la lumière de l'appendice II du Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE (point 7 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/ENERGY/89 – Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa vingt et unième session;

E/ECE/1468 – Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE;

EXCOM/EX/2013/L.7 – Reconduction du mandat des organes subsidiaires de la CEE;

ECE/ENERGY/WP.3/2013/2 – Rapport du Groupe de travail du gaz sur sa vingt-troisième session;

ECE/ENERGY/2013/L.1 – Spécifications pour l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (CCNU-2009);

ECE/ENERGY/2013/3 – Rapport sur l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales (2009) dans les États membres de la CEE;

ECE/ENERGY/2013/4 – Groupe d'experts de la classification des ressources: questions de procédure;

ECE/ENERGY/GE.3/2013/2 – Rapport du Groupe d'experts de la classification des ressources sur sa quatrième session.

20. Le Directeur de la Division de la CEE a informé le Comité des consultations informelles engagées en 2013, sur le sous-programme relatif à l'énergie (sous la direction de l'Ambassadeur de Roumanie), et en 2014, sur les cahiers des charges et mandats actualisés (sous la direction de l'Ambassadeur du Turkménistan). Le Comité a remercié ces deux ambassadeurs pour leur contribution.

21. Le Comité a été informé des activités et des futurs programmes de travail de chacun de ses organes subsidiaires, y compris des mandats et cahiers des charges actualisés conformément aux consultations informelles tenues par le Comité exécutif en novembre 2013. Le représentant de l'UE et de ses États membres a indiqué que le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité et le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon avaient déjà arrêté leur futurs programmes de travail, que les décisions officielles devaient être soumises au Comité exécutif et que les États membres devraient être invités à proposer des candidats aux postes à pourvoir aux bureaux des nouveaux groupes d'experts de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

22. Sur la base des éléments issus du débat, le Comité:

a) A recommandé au Comité exécutif d'adopter la décision concernant le mandat du Comité de l'énergie durable ainsi que les mandats et cahiers des charges de ses organes subsidiaires (annexe I);

b) A demandé au Comité et à ses organes subsidiaires de se réunir au moins une fois par an et d'établir l'ordre du jour et le rapport de chaque session;

c) A demandé au Bureau élargi du Comité de se pencher sur la manière d'améliorer son rôle de supervision et de présenter des propositions aux États membres pour observation et approbation;

d) A demandé au Comité exécutif de réviser et d'arrêter définitivement les mandats législatifs actualisés pour le programme de travail;

e) A entériné les Spécifications pour l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (CCNU-2009), contenues dans le document ECE/ENERGY/2013/L.1, et a demandé qu'elles soient rendues publiques en même temps que la CCNU-2009, sous la forme d'une publication unique dans toutes les langues des Nations Unies, conformément à la décision 2004/233 du Conseil économique et social. Toutes les futures mises à jour de la CCNU-2009 et/ou des spécifications doivent être rendues publiques sous la forme d'une publication unique dans toutes les langues des Nations Unies.

## VIII. Programme de travail (point 8 de l'ordre du jour)

*Documents:* ECE/ENERGY/2013/5 – Rapport d'évaluation biennale pour 2012-2013;

ECE/ENERGY/2013/6 – Projet de programme de travail correspondant au sous-programme relatif à l'énergie durable pour 2014-2015;

ECE/ENERGY/2013/7 – Plan d'évaluation biennale pour 2014-2015;

ECE/ENERGY/2013/8 – Projet de plan de publication pour 2014-2015;

ECE/ENERGY/2013/9 – Calendrier provisoire des réunions pour 2014.

23. Le Comité a examiné:

a) Le rapport d'évaluation biennale pour 2012-2013;

b) Le projet de programme de travail correspondant au sous-programme relatif à l'énergie durable pour 2014-2015;

c) Le plan d'évaluation biennale pour 2014-2015;

d) Le projet de plan de publication pour 2014-2015;

e) Le calendrier provisoire des réunions pour 2014, indiquant notamment les dates de la prochaine session du Comité.

24. Le représentant de l'UE et de ses États membres s'est déclaré favorable au projet de programme de travail correspondant au sous-programme relatif à l'énergie durable, car il était conforme et correspondait aux mandats actualisés. L'UE et ses États membres n'ont toutefois pas accepté le rapport d'évaluation biennale pour 2012-2013 ni le projet de plan d'évaluation biennale pour 2014-2015, et ont indiqué qu'il fallait mettre à jour le projet de plan de publication pour 2013-2014 ainsi que le projet de calendrier des réunions pour 2013-2014, conformément aux mandats actualisés. Le représentant de l'UE et de ses États membres a également souligné que le Comité exécutif devait adopter dans un proche avenir les programmes de travail actualisés du Comité de l'énergie durable et de ses organes subsidiaires (conformément au point 3 du mandat et du règlement intérieur du Comité exécutif, adoptés par la Commission à sa soixante-et-unième session en février 2006 (E/2006/37, conclusion 2 c)); (ECE/EX/3, 3 juillet 2008).

25. Le Comité est convenu de réviser le plan de publication et le calendrier des réunions sur la base du programme de travail recommandé par le Comité s'il était ultérieurement approuvé par le Comité exécutif. Le Comité a reporté l'examen du rapport d'évaluation biennale pour 2012-2013 et du plan d'évaluation biennale pour 2014-2015.

26. La vingt-troisième session du Comité se tiendra du 19 au 21 novembre 2014.

27. Un questionnaire d'évaluation de l'exécution des programmes pour 2012-2013 a été distribué durant la session. Ce questionnaire a également été placé sur le site Web de la CEE pendant la session du Comité.

28. Le Comité a confirmé la nécessité de définir clairement les tâches et objectifs des organes subsidiaires sur la base du programme de travail et de garantir un processus de sélection des membres et experts des organes subsidiaires qui soit transparent.

29. Sur la base des éléments issus du débat, le Comité:

a) A recommandé au Comité exécutif d'adopter le programme de travail correspondant au sous-programme relatif à l'énergie durable pour 2014-2015 (annexe II);

b) A recommandé au Comité exécutif d'adopter les programmes de travail des organes subsidiaires, conformément au règlement intérieur (l'annexe III contient le programme de travail du Groupe d'experts de la classification des ressources, le seul que le Comité a examiné durant la session).

## **IX. Présentation du résumé des discussions établi par le Président (débat de fond) (point 9 de l'ordre du jour)**

30. Le Président et le secrétariat ont présenté un résumé des discussions tenues pendant le débat de fond. Ce résumé présente les vues exprimées par les différents participants à la réunion plutôt que les positions communes des États membres de la CEE.

## **X. Adoption de conclusions et recommandations (point 10 de l'ordre du jour)**

31. Le Comité a adopté les conclusions et décisions élaborées par les États membres au titre des points 5 (par. 17), 6 (par. 19), 7 (par. 22), 8 (par. 29) et 9 (par. 30) (annexe IV).

## **XI. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)**

32. Les membres du Bureau ont été élus pour un mandat de deux ans comme suit: M. Gunnar Gjerde (Président, Norvège), M. Jürgen Keinhorst (Vice-Président, Allemagne), M. Sergio Garribba (Vice-Président, Italie), M. Talyat Aliev (Vice-Président, Fédération de Russie), M. Jean-Christophe Füeg (Vice-Président, Suisse), M. Yagshygeldi Kakayev (Vice-Président, Turkménistan) et M<sup>me</sup> Nataliia Boitsun (Vice-Présidente, Ukraine).

## **XII. Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)**

33. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point.

## **XIII. Approbation du rapport et clôture de la session (point 12 de l'ordre du jour)**

34. Le Comité a prié le Bureau d'établir le projet de rapport du Comité de l'énergie durable et de le distribuer à toutes les missions permanentes à Genève pour approbation ultérieure.

35. La réunion s'est achevée à 19 heures le vendredi 22 novembre 2013.



## Annexe I

### Mandat du Comité de l'énergie durable et mandats et cahiers des charges de ses organes subsidiaires

#### I. Mandat du Comité de l'énergie durable

1. Le Comité de l'énergie durable de la CEE est chargé de mener des activités concrètes axées sur des résultats dans les domaines de travail et suivant les objectifs ci-après.

##### A. Objectifs

2. Le Comité de l'énergie durable est un organe intergouvernemental qui donne aux États membres des possibilités de concertation et de coopération au niveau international et a pour mission de réaliser un programme de travail dans le domaine de l'énergie durable en vue d'assurer à tous l'accès à une énergie abordable et propre, conformément à l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général de l'ONU, et d'aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie. Le Comité et ses organes subsidiaires mèneront des activités concrètes axées sur des résultats dans le but d'atteindre les objectifs identifiés pour chaque domaine prioritaire, et ils œuvreront de manière conforme aux «Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE» adoptées par la Commission à sa réunion du 11 avril 2013.

3. Les objectifs, les domaines de travail et les activités concrètes axées sur des résultats indiqués dans chacun des mandats ultérieurs orienteront les travaux des experts, qui pourront proposer des domaines de travail et des activités supplémentaires dans le cadre des mandats convenus. La valeur ajoutée de toutes les activités doit pouvoir être clairement démontrée, étant entendu que ces activités devront être coordonnées avec celles d'autres acteurs internationaux concernés et compléter les travaux de ces derniers sans empiéter sur leurs missions ou mandats<sup>1</sup>. Les activités spécifiques qui doivent être réalisées dans le cadre général des objectifs et des domaines de travail mentionnés dans les mandats convenus seront définies selon un processus laissant l'initiative aux États membres et seront menées de manière efficace et transparente.

##### B. Domaines de travail

4. Le Comité et ses organes subsidiaires se concentreront sur les questions suivantes:

1) *Efficacité énergétique*

a) Conformément à l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général de l'ONU, la CEE devrait donner une large place aux activités qui aident dans une mesure importante à améliorer l'efficacité énergétique dans la région, en contribuant ainsi aux efforts d'atténuation des changements climatiques;

b) La CEE devrait contribuer au renforcement de la coopération régionale en matière d'efficacité énergétique, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

---

<sup>1</sup> Voir le document sur les modalités de l'examen de 2011-2012 de la réforme de la CEE de 2005 (ECE/EX/6, par. 11).

2) *Production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles*

La CEE devrait mettre l'accent sur les activités qui réduisent sensiblement les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. Ces activités devaient être conçues et mises en œuvre avec la participation active des États membres de la CEE, de représentants du secteur de l'énergie et du secteur financier, ainsi que de la société civile, d'experts indépendants et d'universitaires.

3) *Énergie renouvelable*

Conformément à l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général de l'ONU, la CEE devrait mettre l'accent sur les activités qui favorisent de façon appréciable le développement de l'énergie renouvelable et aident à atteindre l'objectif de l'accès à l'énergie pour tous dans la région de la CEE.

4) *Méthane provenant des mines de charbon*

La CEE devrait promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des mines de charbon au moyen d'activités qui peuvent faciliter la récupération et l'utilisation du méthane afin de réduire les risques d'explosion dans les mines de charbon.

5) *Classification-cadre des Nations Unies*

La CEE devrait poursuivre son travail de classification pour l'énergie et les réserves et ressources énergétiques et minérales.

6) *Gaz naturel*

La CEE devrait offrir un cadre pour un échange de vues multipartite sur les moyens de promouvoir la production, la distribution et la consommation durables et propres de gaz dans la région de la CEE.

7) Le Comité poursuivra son dialogue sur la sécurité énergétique.

5. Le Comité évaluera le travail de ses organes subsidiaires sur la base d'un rapport annuel élaboré par chacun des organes, exposant succinctement les activités menées, les ressources utilisées et les résultats obtenus (avec des liens hypertexte vers les résultats).

## **II. Mandat et cahier des charges du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique**

6. Le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique est chargé, jusqu'en décembre 2015 (son mandat pouvant être reconduit), de mener des activités concrètes axées sur des résultats dans les domaines de travail et suivant les objectifs ci-après.

### **A. Objectifs**

1) Conformément à l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général de l'ONU, la CEE devrait donner une large place aux activités qui aident dans une mesure importante à améliorer l'efficacité énergétique dans la région, en contribuant ainsi aux efforts d'atténuation des changements climatiques;

2) Renforcement de la coopération régionale en matière d'efficacité énergétique, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

## B. Domaines de travail

- 1) Concertation sur les réglementations et les mesures à prendre, en tenant compte des obstacles financiers, techniques et autres à l'amélioration de l'efficacité énergétique;
- 2) Partage de l'expérience et des meilleures pratiques à retenir en matière d'efficacité énergétique dans la région de la CEE, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles dans ce domaine en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

## C. Activités concrètes

- 1) Partager les données d'expérience sur les réseaux intelligents ainsi que sur d'autres technologies de pointe en matière de transmission et de distribution d'énergie qui contribuent à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>;
  - 2) Encourager l'échange de savoir-faire et des meilleures pratiques entre les experts concernés de tous les États membres afin d'aider à attirer des investissements dans l'efficacité énergétique;
  - 3) Par l'intermédiaire du Représentant spécial de l'initiative Énergie durable pour tous, aider à informer les États membres d'autres régions de l'expérience de la CEE et de ses membres dans le domaine de l'efficacité énergétique;
  - 4) Analyser les mesures pouvant être prises en matière d'efficacité énergétique dans les secteurs pertinents et, sur la base des résultats de cette analyse, établir des lignes directrices et des bonnes pratiques pour atteindre les indicateurs convenus (à déterminer par les membres du Groupe et du Comité).
7. Les États membres de la CEE pourraient décider en outre de définir d'autres activités concrètes axées sur les résultats dans le cadre des mandats convenus, y compris des projets spécifiques au niveau régional, visant à améliorer le cadre réglementaire et institutionnel en matière d'efficacité énergétique.

## III. Mandat et cahier des charges du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles

8. Le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles est chargé, jusqu'en décembre 2015 (son mandat pouvant être reconduit), de mener des activités concrètes axées sur des résultats dans les domaines de travail et suivant les objectifs ci-après.

### A. Objectif

9. Le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles mettra l'accent sur les activités qui réduisent sensiblement les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. Ces activités devraient être conçues et mises en œuvre avec la participation active des États membres de la CEE, de représentants du secteur de l'énergie et du secteur financier, ainsi que de la société civile, d'experts indépendants et d'universitaires.

## B. Domaines de travail

- 1) Concertation sur les réglementations et les mesures à prendre;
- 2) Partage des meilleures pratiques dans le domaine de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles dans la région de la CEE;
- 3) Captage, utilisation et stockage du carbone;
- 4) Récupération assistée du pétrole à l'aide de CO<sub>2</sub>;
- 5) Techniques perfectionnées d'exploitation des combustibles fossiles pour la production d'électricité;
- 6) Évaluation des moyens permettant de renforcer l'efficacité énergétique des centrales à charbon, notamment les générateurs de vapeur, les systèmes d'évacuation d'air et de fumée, les turbines à vapeur et les générateurs.

## C. Activités concrètes

10. Divers exemples d'activités internationales portant spécifiquement sur le captage et le stockage du carbone à envisager par les États membres de la CEE offrent des possibilités de collaborer et participer activement aux travaux de plusieurs groupes de travail du Carbon Sequestration Leadership Forum (CSLF) consacrés aux thèmes suivants:

- 1) Possibilités d'utilisation du CO<sub>2</sub>;
- 2) Réduction des écarts technologiques dans le domaine du captage du stockage du carbone;
- 3) Réduction des amendes dans le secteur de l'énergie en relation avec le captage du carbone;
- 4) Captage et stockage du carbone provenant de sources industrielles;
- 5) Défis techniques posés par le captage et le stockage du CO<sub>2</sub> injecté pour la récupération assistée du pétrole;
- 6) Identification et évaluation des liens entre risques et responsabilité liés aux technologies;
- 7) Concurrence entre le captage et le stockage du carbone et d'autres ressources;
- 8) Promotion de l'adoption de technologies novatrices, en particulier pour l'électricité, en insistant sur la maîtrise des émissions;
- 9) Analyse de l'efficacité du parc de centrales électriques traditionnelles, dont le résultat servira à élaborer les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre de mesures de modernisation sur le plan économique et environnemental.

11. Le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles devrait répartir équitablement ses travaux entre les différentes technologies propres.

12. L'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Global Carbon Capture and Storage Institute (GCCSI) et le CSLF mènent un large éventail d'activités qui se rapportent au captage et au stockage du carbone, et dont un grand nombre devraient intéresser divers États membres de la CEE. Plutôt que de proposer à ce stade un ensemble spécifique de projets, des projets non redondants et très utiles pourraient être élaborés sur la base d'une concertation entre ces organisations et la CEE.

13. Le Comité encouragera l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques entre experts de tous les États membres afin d'attirer des investissements dans les techniques perfectionnées d'exploitation des combustibles fossiles pour la production d'électricité en vue de renforcer la compétitivité industrielle et économique et d'assurer un développement durable à faible émission de carbone.

14. Les travaux sur la production moins polluante d'électricité ne se limitent pas au captage et au stockage du carbone. Les États membres de la CEE pourraient décider de définir d'autres activités concrètes axées sur des résultats dans le cadre des mandats convenus.

#### **IV. Mandat et cahier des charges du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable**

15. Le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable est chargé, jusqu'en décembre 2015 (son mandat pouvant être reconduit), de mener des activités concrètes axées sur des résultats dans les domaines de travail et suivant les objectifs ci-après.

##### **A. Objectif**

16. Conformément à l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général de l'ONU, le Groupe d'experts devrait mettre l'accent sur les activités qui favorisent de façon appréciable le développement de l'énergie renouvelable et aident à atteindre l'objectif de l'accès à l'énergie pour tous dans la région de la CEE.

##### **B. Domaines de travail**

17. Concertation sur les réglementations et les mesures à prendre et échange des meilleures pratiques relatives à diverses sources d'énergie renouvelables, y compris la biomasse, en vue d'accroître leur part dans la panoplie énergétique mondiale.

##### **C. Activités concrètes**

1) Aider les États membres qui le demandent à identifier les communautés qui, dans la région de la CEE, n'ont actuellement pas accès à l'énergie, en suggérant des moyens qui leur permettent d'accéder dès que possible à des sources d'énergie renouvelables ou autres. Les entreprises du secteur de l'énergie pourraient être invitées à contribuer à cet objectif;

2) Étant donné les compétences techniques de la CEE, le Comité mènera des activités visant à:

a) Accroître la production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables dans toute la région;

b) Améliorer l'accès à la chaleur et à l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables dans la région de la CEE, y compris pour les communautés visées au premier alinéa ci-dessus;

c) Accroître le développement durable de la production de biomasse non forestière.

3) Encourager l'échange de savoir-faire et des meilleures pratiques entre experts de tous les États membres afin d'attirer des investissements dans la production d'énergie à partir de ressources renouvelables, par exemple dans des projets d'énergie éolienne, solaire et hydraulique, afin de contribuer au développement durable et à l'atténuation des changements climatiques;

4) Étudier la possibilité de développer des sources d'énergie renouvelables économiquement viables et écologiquement rationnelles, et de fournir une énergie d'appoint et de garantir la continuité de l'approvisionnement;

5) En collaboration avec l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA) l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO) et d'autres acteurs pertinents, analyser le potentiel et la compétitivité des technologies exploitant les énergies renouvelables dans la région (par rapport à la production d'énergie à partir de combustibles fossiles);

6) Effectuer une analyse et établir les meilleures pratiques en matière d'utilisation d'énergies renouvelables dans des réseaux électriques isolés ou éloignés.

18. En outre, les États membres de la CEE pourraient décider de développer d'autres activités concrètes axées sur des résultats dans le cadre des mandats convenus. Les activités relevant du sous-programme relatif à l'énergie durable viennent en complément d'autres sous-programmes de la CEE, en particulier le sous-programme sur le bois et la foresterie mené conjointement avec la FAO, et sont réalisées en coordination et en coopération avec ces sous-programmes.

## **V. Mandat et cahier des charges du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon**

19. Le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon est chargé, jusqu'en décembre 2015 (son mandat pouvant être reconduit), de mener des activités concrètes axées sur des résultats dans les domaines de travail et suivant les objectifs ci-après.

### **A. Objectif**

20. Promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des mines de charbon au moyen d'activités qui peuvent faciliter la récupération et l'utilisation du méthane afin de réduire les risques d'explosion dans les mines de charbon.

### **B. Domaines de travail**

21. Meilleures pratiques en matière de drainage, de récupération et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon.

### **C. Activités concrètes**

1) Distribuer par voie électronique aux principales parties prenantes de la région de la CEE et au-delà, avant août 2013, un *Guide des bonnes pratiques de drainage et de récupération du méthane provenant des mines de charbon*, comme recommandé par le Conseil économique et social (décision 2011/222);

2) Mettre au point, d'ici à août 2013, des suggestions sur la manière d'élaborer, s'il y a lieu, un guide similaire des bonnes pratiques portant sur les aspects de la gestion du méthane provenant des mines de charbon qui ne sont pas couverts en détail par le document actuel, par exemple les bonnes pratiques de forage, ou le drainage de méthane faiblement concentré;

3) Élaborer s'il y a lieu des propositions d'études de cas financées par des ressources extrabudgétaires, sur l'application des bonnes pratiques dans des mines de charbon de différentes régions du monde;

4) Faciliter la création, par les États Membres de l'ONU, de centres internationaux d'excellence spécialisés dans l'extraction et l'utilisation, avant et après exploitation, du méthane provenant des mines de charbon ou de mines désaffectées et du méthane présent dans l'air de ventilation, et proposer un partage des tâches rationnel entre le Groupe d'experts et les centres d'excellence pour garantir un échange continu d'informations et de données d'expérience concernant la récupération et l'utilisation rentables de ces types de méthane;

5) Examiner les meilleures pratiques en matière de drainage, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon.

22. Si les activités menées par des experts de la CEE spécialisés dans le méthane provenant des mines de charbon font apparaître des problèmes de sécurité sans lien avec le drainage, la récupération et l'utilisation du méthane provenant de ces mines, ces problèmes ne seront pas traités dans le cadre de la CEE, mais ces experts pourront en faire part à d'autres organisations compétentes, comme l'Organisation internationale du Travail (OIT), pour qu'elle les prenne en compte dans ses directives sur la sécurité dans les mines de charbon.

## **VI. Mandat et cahier des charges du Groupe d'experts de la classification des ressources**

23. Le Groupe d'experts de la classification des ressources est chargé, jusqu'en décembre 2019 (son mandat pouvant être reconduit), de mener des activités concrètes axées sur des résultats dans les domaines de travail et suivant les objectifs ci-après.

### **A. Objectif**

Classification des réserves et ressources énergétiques et minérales.

### **B. Domaines de travail**

Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales.

### **C. Activités concrètes**

1) Diffuser la classification-cadre, par voie électronique, à toutes les parties prenantes;

2) Achever les spécifications génériques pour que la classification-cadre devienne opérationnelle;

- 3) Réfléchir d'ici à décembre 2013 à la manière dont la classification-cadre pourrait s'appliquer à l'énergie renouvelable et intégrer cette dimension;
  - 4) Créer et diriger un sous-groupe consultatif technique chargé de gérer et d'actualiser régulièrement la classification-cadre en fonction des progrès technologiques, notamment dans le domaine du captage et du stockage du carbone;
  - 5) Étudier et mettre au point d'autres applications de la classification-cadre, notamment pour les projets d'injection, en particulier pour le stockage du dioxyde de carbone;
  - 6) Solliciter et faciliter la réalisation, sur une base volontaire et au moyen de ressources extrabudgétaires, d'études de cas reposant sur les spécifications et lignes directrices mises au point, s'il en existe, afin de mesurer s'il convient d'appliquer la classification-cadre à différents gisements d'énergie fossile et de ressources minérales;
  - 7) Encourager l'élaboration, au moyen exclusivement de ressources extrabudgétaires, de programmes d'enseignement concernant la classification-cadre en mettant à profit en particulier les capacités des associations professionnelles de l'industrie;
  - 8) Élaborer d'autres spécifications et lignes directrices pour la classification-cadre, sachant combien il est utile qu'elles répondent dans la mesure du possible aux besoins des applications, qu'il s'agisse d'études mondiales sur l'énergie et les minéraux, de la gestion des ressources publiques, des procédures commerciales des entreprises ou des normes relatives à la communication d'informations financières.
24. En outre, les États membres de la CEE pourraient décider de définir d'autres activités concrètes axées sur les résultats dans le cadre des mandats convenus.

## **VII. Mandat et cahier des charges du Groupe d'experts du gaz**

25. Le Groupe d'experts du gaz est chargé, jusqu'en décembre 2017 (son mandat pouvant être reconduit), de mener des activités concrètes axées sur des résultats dans les domaines de travail et suivant les objectifs ci-après.

### **A. Objectif**

26. Offrir un cadre pour un échange de vues multipartites sur les moyens de promouvoir la production, la distribution et la consommation durables et propres du gaz dans la région de la CEE.

### **B. Domaines de travail**

27. Concertation sur les mesures à prendre et échange d'informations et de données d'expérience entre les pays membres de la CEE sur:

- 1) Des questions se rapportant au gaz et concernant la région, y compris la part du gaz dans la panoplie énergétique mondiale;
- 2) La relation entre le gaz naturel et l'environnement.



### C. Activités concrètes

- 1) Études, réalisées en temps utile, sur la production, le transport et l'utilisation propres et durables du gaz portant notamment sur:
  - a) Les problèmes qui ressortent d'études réalisées dans le passé sur le marché du gaz naturel;
  - b) Les méthodes permettant d'empêcher les déperditions et fuites de gaz au cours de la production et de la distribution.
- 2) Maintenir un dialogue transparent entre les gouvernements et l'industrie du gaz dans le cadre du programme extrabudgétaire du Centre du gaz pour donner aux entreprises gazières la possibilité de rencontrer le Groupe d'experts, de se concerter avec lui et d'échanger des informations et des opinions pertinentes.

## Annexe II

### Programme de travail correspondant au sous-programme relatif à l'énergie durable pour 2014-015

#### I. Objectifs et stratégie

1. Les objectifs du sous-programme sont énoncés dans la décision A (65) du 11 avril 2013 de la Commission sur le Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE (y compris la sous-section II E) et dans la décision du 4 décembre 2013 du Comité exécutif sur le mandat du Comité de l'énergie durable et sur les mandats et cahiers des charges de ses organes subsidiaires.
2. Le sous-programme relève du Comité de l'énergie durable. Il est mis en œuvre sous la supervision globale du Comité exécutif, avec le soutien logistique de la Division de l'énergie durable.

#### II. Produits/activités prévus pour l'exercice biennal 2014-2015

##### Module 1

##### Formulation de politiques pour le développement de l'énergie durable

---

*Réalisations escomptées*

---

Plus grande sensibilisation aux questions et politiques relatives au développement de l'énergie durable et meilleure compréhension du sujet

---

##### Produits/activités

- a) *Réunions et documents correspondants*
  - 1.1 Sessions annuelles du Comité de l'énergie durable (10 demi-journées)
  - 1.2 Réunions du Bureau du Comité de l'énergie durable (4 demi-journées)
  - 1.3 Réunions du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon (4 demi-journées)
  - 1.4 Réunions du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles (4 demi-journées)
  - 1.5 Rapports des sessions annuelles du Comité de l'énergie durable (2)
  - 1.6 Rapports des réunions du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon (2)
  - 1.7 Rapports des réunions du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles (2)
  - 1.8 Sessions annuelles du Groupe d'experts du gaz (10 demi-journées)
  - 1.9 Rapports des sessions annuelles du Groupe d'experts du gaz (2)
  - 1.10 Réunions du Groupe d'experts des énergies renouvelables (4 demi-journées)

- 1.11 Rapports des réunions annuelles du Groupe d'experts des énergies renouvelables (2)
  - 1.12 Réunions du Centre du gaz, financé dans le cadre d'un programme extrabudgétaire, tenues juste avant ou juste après celles du Groupe d'experts du gaz, du Comité de l'énergie durable ou de tout organe subsidiaire, selon le cas (6 demi-journées)
- b) *Publications et autres supports d'information*
- 1.13 Brochures: sujets à déterminer, notamment sur l'efficacité énergétique, la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles, l'énergie renouvelable, le méthane provenant des mines de charbon, la CCNU, la sécurité de l'approvisionnement en gaz et la sécurité énergétique (6)
  - 1.14 Communiqués et conférences de presse: série annuelle de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de forums et de la sortie de publications (2)
  - 1.15 Tenue à jour du site Web donnant accès à des documents de réunion, des publications et des informations sur les activités relatives à ce sous-programme (2)

## **Module 2**

### **Mise en œuvre de politiques en matière d'énergie durable**

---

#### *Réalisations escomptées*

Meilleure mise en œuvre des recommandations pratiques adoptées par le Comité au sujet du développement de l'énergie durable

---

#### **Produits/activités**

- a) *Réunions et documents correspondants*
- 2.1 Rapport sur la mise au point de technologies propres d'utilisation du charbon (2)
  - 2.2 Rapport à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur le rôle du captage et du stockage du carbone (CSC) et sur son utilisation dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (1)
  - 2.3 Rapport sur l'évolution des risques en matière de sécurité énergétique dans la région de la CEE dans un contexte mondial (éléments s'ajoutant aux connaissances existantes) (1)
  - 2.4 Recommandations sur les moyens de donner accès à des sources d'énergies propres et renouvelables aux habitants de la région de la CEE qui n'ont actuellement pas accès à l'énergie, puis à ceux qui n'ont qu'un accès limité à des services énergétiques modernes (1)
  - 2.5 Rapport sur l'utilisation durable de l'énergie, y compris des énergies propres et renouvelables, et sur l'efficacité énergétique (éléments s'ajoutant aux connaissances existantes) (1)
  - 2.6 Rapports sur l'évolution de l'industrie du gaz (3)
  - 2.7 Rapports sur le Centre du gaz financé dans le cadre d'un programme extrabudgétaire (2)

- b) *Publications et autres supports d'information*
  - 2.8 L'évolution du marché du gaz dans la région de la CEE (1)

### **Module 3**

#### **Promotion de l'efficacité énergétique au niveau des consommateurs**

---

##### *Réalisations escomptées*

---

Meilleur cadre normatif et institutionnel afin de faciliter la création de marchés pour les projets axés sur l'efficacité énergétique

---

##### **Produits/activités**

- a) *Réunions et documents correspondants*
  - 3.1 Sessions annuelles du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (8 demi-journées)
  - 3.2 Rapports des sessions annuelles du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (2)
- b) *Publications et autres supports d'information*
  - 3.3 Publications relatives à l'efficacité énergétique financées par des ressources extrabudgétaires
  - 3.4 Évaluation comparative des progrès réalisés dans l'élaboration de normes applicables aux réseaux intelligents dans la région de la CEE (1)
- c) *Coopération technique*
  - 3.5 Ateliers de la CCNU sur la théorie et la pratique (3)
  - 3.6 Activités de coopération technique approuvées par le Comité exécutif et fourniture de services de conseil régionaux aux États membres à leur demande et dans les limites du budget alloué à cette fin

### **Module 4**

#### **Promotion et développement des sources d'énergie renouvelables**

---

##### *Réalisations escomptées*

---

Meilleur cadre normatif et institutionnel afin de faciliter la création de marchés pour les sources d'énergie renouvelables

---

##### **Produits/activités**

- a) *Publications et autres supports d'information*
  - 4.1 Étude sur le potentiel et la compétitivité des technologies exploitant les énergies renouvelables dans la région de la CEE (éléments s'ajoutant aux connaissances existantes) (1)
  - 4.2 Meilleures pratiques en matière d'utilisation des énergies renouvelables dans des domaines non connectés au réseau (1)

---

## Module 5

### Activités normatives concernant la production d'énergie primaire

---

#### *Réalisations escomptées*

Recommandations, normes, règles, lignes directrices et outils de la CEE, y compris les systèmes d'étiquetage et de classification et le cadre juridique et directif correspondant pour le développement de l'énergie durable

---

#### Produits/activités

- a) *Réunions et documents correspondants*
  - 5.1 Réunions du Groupe d'experts de la classification des ressources (16 demi-journées)
  - 5.2 Rapports du Groupe d'experts de la classification des ressources (2)
  - 5.3 Rapport sur l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales (1)
- b) *Publications et autres supports d'information*
  - 5.4 Mise à jour de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 et spécifications pour son application (1)

## Module 6

### Activités relatives à l'énergie durable

---

Ensemble élargi de recommandations, normes, règles, lignes directrices et outils de la CEE sur les activités relatives au secteur du gaz naturel et aux formes plus propres de production d'électricité

---

#### Produits/activités

- a) *Réunions et documents correspondants*
  - 6.1 Réunions (8 demi-journées)
  - 6.2 Rapports (2)

## Appendice

### Textes portant autorisation

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

60/248                      Programme de travail relatif à la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission

#### *Résolutions du Conseil économique et social*

2013/1                      Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe<sup>2</sup>

#### *Décisions du Conseil économique et social*

2006/38                      Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission

#### *Décisions de la Commission économique pour l'Europe*

E/ECE/1434/Rev.1              Plan de travail pour la réforme de la CEE

A (65) E/ECE/1464              Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE

---

<sup>2</sup> Le paragraphe 5 du Résultat de l'examen de la réforme est formulé comme suit: Compte tenu de l'importance de certaines conférences et initiatives de portée mondiale, telles que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général, ainsi que des incidences qu'elles peuvent avoir pour la Commission, celle-ci se déclare résolue à jouer, dans le cadre de son mandat actuel et avec les ressources disponibles, un rôle actif dans la mise en œuvre de leurs résultats aux niveaux régional et mondial et invite ses organes subsidiaires et le secrétariat à adresser au Comité exécutif des suggestions concernant la façon dont ils pourraient mieux contribuer à donner effet à ces résultats.

## Annexe III

### Programme de travail pour 2013-2014 du Groupe d'experts de la classification des ressources

#### Extrait du document ECE/ENERGY/GE.3/2013/2

«89. Après avoir débattu et examiné le programme de travail pour 2012-2013, comme recommandé à la troisième session et comme consigné dans le rapport de cette réunion (ECE/ENERGY/GE.3/2012/2) et à la lumière du résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, le Groupe d'experts s'est mis d'accord sur son programme de travail pour 2013-2014 comme indiqué ci-dessous, et a recommandé de le soumettre pour approbation au Comité de l'énergie durable et au Comité exécutif de la CEE.

#### A. Spécifications pour la CCNU-2009

**Description:** Il est nécessaire d'adopter des spécifications (ou règles d'application de base) pour la CCNU-2009 afin que celle-ci soit appliquée avec le degré voulu d'uniformité et de cohérence. Ces spécifications fournissent des indications supplémentaires sur la manière dont les définitions contenues dans la CCNU-2009 doivent être interprétées dans diverses circonstances, y compris, le cas échéant, des règles portant spécifiquement sur les produits. À sa première session, le Groupe d'experts a chargé le nouveau Groupe de travail chargé des spécifications (créé par le Bureau et à qui il fait rapport) d'examiner toutes les questions soulevées par les parties prenantes, qui ne sont actuellement pas pleinement traitées dans le modèle CRIRSCO et/ou dans le système SPE-PRMS et qui figuraient dans la version finale du rapport du premier Groupe de travail chargé des spécifications (ECE/ENERGY/2010/8). Après s'être mis d'accord sur le texte final des spécifications à la quatrième session, le Groupe d'experts les a recommandées pour approbation par le Comité de l'énergie durable et ensuite par le Comité exécutif de la CEE. À présent que les spécifications sont dans leur forme finale, la CCNU-2009 est prête pour les premières tentatives d'application à grande échelle, ce qui devrait ainsi permettre de satisfaire à la décision 2004/233 de l'ECOSOC.

**Travail à faire:** Les spécifications génériques et les spécifications spécifiques aux différents produits, indiquées dans le cas des ressources minérales et pétrolières (selon les documents-relais avec le modèle CRIRSCO (pour les ressources minérales solides) et le système PRMS (pour les ressources pétrolières)), comme convenu à la quatrième session, seront publiés conjointement à la CCNU-2009 dans toutes les langues officielles des Nations Unies afin de faciliter l'application future de la décision 2004/233 de l'ECOSOC. Avant la constitution du Groupe consultatif technique, le Groupe de travail chargé des spécifications devra apporter des conseils techniques aux parties prenantes concernant l'application de la CCNU-2009 et les questions connexes, conformément à son mandat révisé (EGRC-4/2013/INF.4, daté du 10 avril 2013). Les spécifications, telles qu'arrêtées à la quatrième session, seront soumises au Comité de l'énergie durable et au Comité exécutif de la CEE pour approbation au cours du second trimestre de 2013.

#### Résultats attendus:

a) Publication de la CCNU-2009, en même temps que les spécifications s'y rapportant, sous la forme d'une publication unique dans toutes les langues des Nations Unies;

b) Rapport succinct à présenter à la cinquième session du Groupe d'experts concernant d'éventuels conseils fournis par le Groupe de travail chargé des spécifications au titre de son mandat révisé, notamment à propos de ce qui suit:

- i) Recommandations de prise en compte des documents faisant le relais avec d'autres classifications;
- ii) Examen des options d'élargissement de l'application de la CCNU-2009;
- iii) Compte rendu d'autres réalisations notables depuis le dernier rapport;
- iv) Diffusion par voie électronique de la publication contenant la CCNU-2009 et les spécifications s'y rapportant, autant que de besoin.

**Calendrier:**

a) Publication de la CCNU-2009 avec ses spécifications aussitôt que possible après approbation par le Comité de l'énergie durable et le Comité exécutif de la CEE, et de préférence d'ici à août 2013;

b) 2013 et au-delà.

**B. Groupe consultatif technique**

**Description:** À la première session du Groupe d'experts, il a été décidé que le Bureau devait progresser dans la mise en place d'un groupe consultatif technique, en ce qui concernait notamment l'élaboration d'un mandat, la méthode de travail et le règlement intérieur, une liste des résultats escomptés, une liste des membres et les sources potentielles de financement extrabudgétaire, afin que le Groupe d'experts puisse examiner la question à sa deuxième session. La création d'un groupe consultatif technique a fait l'objet d'une recommandation à la quatrième session du Groupe d'experts, pour soumission au Comité de l'énergie durable en vue de son approbation. Un tel groupe est nécessaire pour apporter aide et conseils sur la manière d'interpréter, d'appliquer et/ou de mettre en correspondance la CCNU-2009 lorsqu'il y a lieu, et aussi pour collationner et analyser les résultats de ces initiatives.

**Travail à faire:** Lorsque le Comité de l'énergie durable aura autorisé le Bureau à mettre sur pied le Groupe consultatif technique, celui-ci opérera en accord avec son mandat tel que décrit dans le document ECE/ENERGY/GE.3/2013/5. Le Bureau réexaminera régulièrement les termes de ce mandat et soumettra pour examen toute proposition de modification au Groupe d'experts s'il y a lieu.

**Résultats attendus:** Création, avant la fin de 2013, du Groupe consultatif technique, censé être opérationnel dans le courant de 2013 ou le premier semestre de 2014.

**Calendrier:** 2013 et au-delà.

**C. Expérimentation et examen de la CCNU-2009**

**Description:** Une expérimentation à grande échelle de la CCNU-2009 est indispensable pour vérifier que la classification répond aux besoins de ses utilisateurs et aussi qu'elle demeure d'actualité. Le Comité de l'énergie durable a également chargé le Groupe d'experts de redoubler d'efforts pour encourager l'expérimentation et l'application de la CCNU-2009 aussi largement que possible en suivant et en examinant au moins tous les deux ans le retour d'informations à ce sujet.

**Travail à faire:** Encourager les membres du Groupe d'experts à expérimenter la CCNU-2009 dans leur propre milieu de travail. Encourager les parties prenantes à effectuer des mises en correspondance croisées avec d'autres systèmes. Cela supposerait, dans l'idéal, d'effectuer également des mises en correspondance de gouvernement à



gouvernement ainsi qu'avec des systèmes commerciaux et d'expérimenter les projets de documents permettant de faire un rapprochement avec le modèle du CRIRSCO et le modèle SPE-PRMS. Les résultats seront compilés et analysés par le Groupe de travail chargé des spécifications (en attendant la création du Groupe consultatif technique), puis communiqués au Bureau et au Groupe d'experts.

On attend des études de cas qu'elles apportent la preuve que la CCNU-2009 rencontre bien les besoins des quatre applications principales pour lesquelles elle a été conçue (formulation d'une politique internationale de l'énergie et des ressources minérales; gestion des ressources publiques; procédures commerciales des entreprises; analyses financières et allocation de capitaux).

Les résultats de l'expérimentation et des études de cas devraient être établis pour examen par le Groupe d'experts, puis compilés dans une publication et affichés sur le site Web de la CEE.

Le Bureau s'efforcera de déterminer si des modifications ou des ajouts s'imposent à la CCNU-2009 pour répondre aux besoins des utilisateurs finals et faciliter une large application, comme prévu dans le document «Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE».

Comme le prévoit le programme de contrôle des résultats pour la période biennale en cours (2012-2013), un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la CCNU-2009 devra être établi pour être soumis au Comité de l'énergie durable à sa vingt-deuxième session en novembre 2013.

**Résultats attendus:** Études de cas montrant comment dresser un inventaire dans le cadre de la CCNU-2009, et comment l'appliquer en vue de la formulation d'une politique internationale de l'énergie et des ressources minérales, de la gestion des ressources publiques, de la gestion des procédures commerciales des entreprises, des analyses financières et de l'affectation des capitaux.

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la CCNU-2009 à soumettre au Comité de l'énergie durable à sa vingt-deuxième session en novembre 2013. Un projet de rapport sera préalablement remis au Groupe d'experts avant la soumission du rapport proprement dit.

Propositions de modification de la CCNU-2009 à présenter à la cinquième session du Groupe d'experts.

**Calendrier:** 2013 et au-delà. Le travail sera entrepris lorsque les conditions le permettront, sachant qu'il n'existe actuellement pas de fonds disponibles à cet effet. Il sera rendu compte des résultats le moment venu. Un rapport succinct des activités sera fait à chaque réunion du Groupe d'experts.

#### D. Éducation et sensibilisation

**Description:** À sa première session, le Groupe d'experts a décidé de constituer un sous-comité chargé des communications, qui aurait pour tâche d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation pour optimiser les possibilités de promouvoir la CCNU-2009 à l'échelle mondiale et de diffuser un message cohérent, notamment dans le cadre de conférences, d'ateliers, d'articles et de documents techniques. Le Sous-Comité a également été chargé d'aider à localiser des experts dans les pays et organisations qui ne sont pas encore représentés au sein du Groupe d'experts. Suite à la finalisation des spécifications pour l'application de la CCNU-2009, le Sous-Comité des communications coopérera avec le Groupe consultatif technique pour faire face aux besoins accrus d'éducation et de sensibilisation qu'exigera le déploiement de la CCNU-2009. Le Sous-Comité des communications proposera un mandat révisé destiné à refléter:

i) l'importance numérique des utilisateurs finals de la CCNU-2009, notamment en ce qui concerne le secteur des énergies renouvelables; ii) le besoin de coordonner son action avec le Groupe consultatif technique dès que celui-ci aura été instauré; et iii) le besoin de s'assurer la collaboration des milieux universitaires. En attendant, le Sous-Comité des communications coordonnera son action avec le Groupe de travail chargé des spécifications, autant que de besoin.

**Travail à faire:** Le Sous-Comité des communications poursuivra ses travaux en vue de promouvoir le Groupe d'experts et la CCNU-2009, conformément au mandat qui lui a été donné, et procédera à un examen des activités en vue de la cinquième session du Groupe d'experts. Sous réserve des ressources (humaines et financières) disponibles, il est envisagé d'organiser à l'échelle mondiale des ateliers nationaux et régionaux.

**Résultats attendus:** Présentation, à la cinquième session du Groupe d'experts, d'un rapport sur les activités du Sous-Comité des communications.

**Calendrier:** 2013 et au-delà (à réexaminer chaque année).

#### **E. Utilisation de la CCNU pour le classement des projets d'injection**

**Description:** Il a été recommandé, à la première session du Groupe d'experts, qu'un groupe de travail sur la CCNU et les réservoirs récepteurs soit créé par le Bureau à qui il ferait rapport afin de poursuivre les travaux de recherche et de continuer à réfléchir à cette éventuelle utilisation de la CCNU-2009 et à recenser de nouveaux partenaires clefs qui pourraient faire une analyse critique et des observations sur l'applicabilité de la CCNU-2009 à ce type de projets. Le Groupe de travail a entrepris de mener des recherches sur l'utilisation potentielle de la CCNU-2009 en vue du classement des projets d'injection (par exemple, stockage du dioxyde de carbone, stockage du gaz naturel et autres projets d'élimination des déchets).

**Travail à faire:** Poursuivre les travaux afin d'étudier, par exemple, la manière dont les compagnies pétrolières et gazières classent aujourd'hui leurs projets d'injection de gaz et en évaluent le niveau d'élaboration, et proposer un projet de document-relais. Des informations à jour sur d'éventuelles conclusions seront communiquées à la cinquième session du Groupe d'experts et les documents pertinents seront élaborés en vue de ladite session.

**Résultats attendus:** Évaluation de la manière dont les parties prenantes classent et évaluent aujourd'hui la maturité de leurs projets d'injection de gaz. Document-relais pour l'application de la CCNU-2009 aux projets d'injection, s'agissant notamment du stockage du dioxyde de carbone.

**Calendrier:** 2013-2014 (sous réserve de réexamen à la cinquième session du Groupe d'experts).

#### **F. Application de la CCNU-2009 aux ressources en combustibles nucléaires**

**Description:** Le classement des ressources en combustibles nucléaires s'effectue aujourd'hui sur la base du système de classification du «Livre rouge» de l'AEN/AIEA, dont l'alignement sur la CCNU-2009 est prévu. C'est le résultat auquel ont conduit les efforts importants déployés par l'AIEA pour l'acquisition de capacités techniques concernant la CCNU-2009 à l'échelle mondiale et les demandes que cela a suscité de la part d'un certain nombre de gouvernements. On y travaille depuis 2010 et des progrès considérables ont déjà été accomplis.

**Travail à faire:** Un groupe de travail conduit par l'AIEA sera créé pour faire en sorte que la CCNU-2009 puisse s'appliquer aux ressources en combustibles nucléaires.

**Résultats attendus:** Création d'un groupe de travail conduit par l'AIEA pour faciliter l'application de la CCNU-2009 aux ressources en combustibles nucléaires. Un document-relais faisant le rapprochement – dans les deux sens – entre le «Livre rouge» de l'AEN/AIEA et la CCNU-2009 sera présenté au Groupe d'experts pour examen et recommandation à sa cinquième session. Des directives appropriées y seront jointes pour garantir l'application cohérente de la CCNU-2009 aux combustibles nucléaires, permettant d'obtenir de ce fait une plus grande précision de la Classification-cadre et de tirer parti des avantages qu'elle offre en termes d'harmonisation.

**Calendrier:** 2013-2014 (sous réserve d'un réexamen à la cinquième session du Groupe d'experts).

#### **G. Application de la CCNU-2009 aux projets relatifs aux énergies renouvelables**

**Description:** Les ressources énergétiques renouvelables fournissent une part de plus en plus grande de l'approvisionnement durable et bien nécessaire de la planète en termes de combustibles et d'énergie. À l'heure où l'industrie de l'énergie renouvelable devient un secteur commercial à part entière, il importe de quantifier, en termes transparents et compréhensibles par tous, à la fois les ressources mises à contribution dans le cadre de projets donnés et celles qui constituent le capital énergétique régional et mondial. Cela doit se faire d'une manière permettant la comparaison avec d'autres ressources énergétiques auxquelles s'appliquent des cadres de classification communs. Si la CCNU-2009 pouvait également s'appliquer aux ressources énergétiques renouvelables, nous serions pour la première fois en mesure d'élaborer un système de classification applicable aux énergies renouvelables et non renouvelables et de dresser un tableau plus précis de la durabilité de l'ensemble de nos ressources énergétiques. À l'heure actuelle, il n'existe pas de système général de classification de l'énergie renouvelable applicable partout dans le monde.

**Travail à faire:** Produire une évaluation écrite de la manière dont la CCNU-2009 peut s'appliquer aux énergies renouvelables, accompagnée d'un calendrier pour chaque résultat attendu. Le Bureau créera une équipe spéciale sur les ressources renouvelables, sur laquelle viendront se greffer un certain nombre de sous-équipes spécifiques à chaque technologie.

**Résultats attendus:** Mise sur pied d'une équipe spéciale sur les ressources renouvelables et de sous-équipes, selon les besoins. Une description de la manière dont l'application de la CCNU-2009 aux ressources renouvelables interviendra en fonction d'un calendrier donné pour chaque résultat attendu sera soumise par écrit au Groupe d'experts, et les parties prenantes intéressées trouveront les informations s'y rapportant sur le site Web de la CEE avant que le Comité de l'énergie durable n'en soit saisi.

**Calendrier:** Soumission à la vingt-deuxième session du Comité de l'énergie durable pour le 1<sup>er</sup> novembre 2013 au plus tard.

#### **H. Communication d'informations financières**

**Description:** La CCNU-2009 a été conçue pour répondre, dans la mesure du possible, aux besoins des applications en rapport avec les normes en matière d'information financière, promulguées en particulier par l'IASB. Le Groupe d'experts collabore étroitement avec l'IASB, lequel a entrepris un projet de recherche sur les activités extractives dans le but d'analyser les questions particulières liées à la communication d'informations financières dans le cas des activités extractives et d'établir une base à partir de laquelle il serait possible d'élaborer un modèle de communication des informations financières pour traiter ces questions. Si l'IASB décidait d'ajouter à son programme de travail actuel la mise au point d'une norme internationale d'information financière sur la comptabilité des activités extractives, celle-ci devrait se substituer à l'IFRS 6: Prospection et évaluation de ressources minérales.

**Travail à faire:** Le Bureau du Groupe d'experts doit suivre l'évolution de la situation mondiale concernant la communication d'informations financières susceptible d'avoir une incidence au niveau des réserves et des ressources, et établir tout document nécessaire pour la cinquième session.

**Résultats attendus:** Rapport d'activités sur les changements ou développements éventuels dans le secteur de la communication d'informations financières à l'échelle mondiale, ayant des conséquences sur la CCNU-2009 ou étant susceptibles d'en avoir.

**Calendrier:** 2013 et au-delà (avec un réexamen annuel).

#### **I. Collaboration et coopération avec d'autres organismes**

**Description:** La CCNU-2009 a été conçue pour répondre aux besoins essentiels de formulation des politiques internationales de l'énergie et des ressources minérales, de gestion des ressources publiques, de gestion des procédures commerciales des entreprises du secteur et d'affectation des capitaux, ce qui a nécessité une collaboration et coopération étroites entre les parties prenantes dans ces quatre domaines.

**Travail à faire:** Continuer à collaborer et à coopérer avec un éventail aussi large que possible de parties prenantes et identifier de nouveaux partenaires, en particulier dans les pays qui ne sont pas membres de la CEE.

**Résultats attendus:** Liste des parties prenantes participant activement aux réunions du Groupe d'experts ou ayant exprimé un intérêt dans ce sens, à préparer pour la cinquième session du Groupe d'experts.

**Calendrier:** 2013 et au-delà.

#### **J. Communication par les voies électroniques**

**Description:** La diffusion, par le Groupe d'experts, de résultats attendus aux parties prenantes concernées et aux utilisateurs finals continuera de se faire par les voies de communication électroniques dans tous les cas où cela s'y prête. De la même façon, le Groupe d'experts aura recours aux moyens de communication électroniques à l'intérieur du Groupe et dans l'ensemble de son réseau. À cet effet, le réseau d'experts sera maintenu grâce à un inventaire central des contacts existants. Ces activités refléteront la place qu'occupe la CEE en tant que centre d'excellence de l'ONU dans le domaine de la classification des ressources.

**Travail à faire:** Diffusion par voie électronique des résultats attendus par le Groupe d'experts, pour autant que cela soit possible et pratique. Élaboration d'une base de données centralisée des contacts concernant les utilisateurs finals de la CCNU-2009.

**Résultats attendus:** Une base de données centralisée et renforcée contenant les contacts des utilisateurs finals de la CCNU-2009. Diffusion par voie électronique des résultats attendus par le Groupe d'experts.

**Calendrier:** 2013 et au-delà.».

## Annexe IV

### Conclusions et recommandations

#### A. Point 2 de l'ordre du jour

1. Les membres du Bureau ont été élus, tel qu'indiqué dans le rapport.

#### B. Point 3 de l'ordre du jour

2. Les résultats du point 3 de l'ordre du jour sont consignés dans le rapport du Président.

#### C. Point 4 de l'ordre du jour: Coopération et coordination avec des comités sectoriels de la Commission

3. A pris note du rapport sur la coopération et la coordination avec des comités sectoriels de la Commission.

#### D. Point 5 de l'ordre du jour: Coopération et coordination avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales

4. A prié le Secrétariat d'établir une note d'information qui répertorie les différentes parties prenantes dans les domaines d'intervention de la CEE, ainsi que leurs principales activités, afin que le Comité de l'énergie durable et ses organes subsidiaires puissent prendre des décisions éclairées concernant leurs activités futures.

#### E. Point 6 de l'ordre du jour: Services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie

5. A demandé au Secrétariat de continuer à fournir des services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable en fonction de la demande exprimée, contribuant à la mise en œuvre des meilleures pratiques ou normes convenues et à l'objectif visant à garantir l'accès à l'énergie pour tous dans la région de la CEE, conformément aux mandats et cahiers des charges convenus.

#### F. Point 7 de l'ordre du jour: Examen des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires à la lumière de l'appendice II du Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE

6. A recommandé au Comité exécutif d'adopter la décision concernant le mandat du Comité de l'énergie durable ainsi que les mandats et cahiers des charges de ses organes subsidiaires, qui figurent à l'annexe I.
7. A demandé au Comité et à ses organes subsidiaires de se réunir au moins une fois par an et d'établir l'ordre du jour et le rapport de chaque session.

8. A demandé au Bureau élargi du Comité de se pencher sur la manière d'améliorer son rôle de supervision et de présenter des propositions aux États membres pour observation et approbation.

9 A demandé au Comité exécutif de réviser et d'arrêter définitivement les mandats législatifs actualisés pour le programme de travail.

*S'agissant du Groupe d'experts de la classification des ressources, le Comité:*

10 A entériné les Spécifications pour l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (CCNU-2009), contenues dans le document ECE/ENERGY/2013/L.1, et a demandé qu'elles soient rendues publiques en même temps que la CCNU-2009, sous la forme d'une publication unique dans toutes les langues des Nations Unies, conformément à la décision 2004/233 du Conseil économique et social. Toutes les futures mises à jour de la CCNU-2009 et/ou des spécifications doivent être rendues publiques sous la forme d'une publication unique dans toutes les langues des Nations Unies.

### **G. Point 8 de l'ordre du jour**

11. A recommandé l'adoption du programme de travail correspondant au sous-programme relatif à l'énergie durable pour 2014-2015.

12. A recommandé l'adoption des programmes de travail des organes subsidiaires, conformément au règlement intérieur.

### **H. Point 12 de l'ordre du jour**

13. A prié le Bureau d'établir le rapport du Comité de l'énergie durable et de le distribuer à toutes les missions permanentes à Genève pour approbation ultérieure.

---